

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Herausgeber: [s.n.]
Band: 8 (2001)
Heft: 3

Artikel: Critique historique du consensus helvétique : si le légendaire Guillaume Tell et le mythe du serment du Grütli ne nourrissent plus guère l'imaginaire de la jeune génération, la Suisse comme pays modèle du consensus est un cliché qui se porte bien

Autor: Jost, Hans Ulrich

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-20953>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CRITIQUE HISTORIQUE DU CONSENSUS HELVÉTIQUE¹

**SI LE LEGENDAIRE GUILLAUME TELL ET LE MYTHE DU SERMENT
DU GRÜTLI NE NOURRISSENT PLUS GUERE L'IMAGINAIRE
DE LA JEUNE GENERATION, LA SUISSE COMME PAYS MODELE
DU CONSENSUS EST UN CLICHE QUI SE PORTE BIEN**

HANS ULRICH JOST

Parler de consensus revient tout d'abord à évoquer son contraire ou ce qui est censé le précéder, à savoir le conflit. En sociologie, la notion de conflit désigne une situation de lutte ou de compétition entre des acteurs sociaux, collectifs ou individuels. Cette définition se rapporte aussi bien à la conquête du pouvoir qu'à l'appropriation de privilèges, ou encore à la tentative d'imposer à autrui des valeurs idéologiques particulières. En bref, le conflit est un des facteurs constitutifs de toute interaction sociale.²

Ceci posé, il paraît évident que toute recherche passant sous silence les conflits néglige non seulement une composante décisive de la réalité sociale, mais se prive également d'une approche épistémologique fondamentale. Il n'y a en effet pas de situations, de processus ou de structures historiques sans conflits, même si au premier abord on ne repère ni luttes, ni combats, ni confrontations évidents. Quant au consensus, il s'impose le plus souvent en tant qu'alternative aux conflits, dont il représente une variante particulière. En d'autres termes, le consensus doit être vu sous l'angle d'un «arrangement conflictuel» qui, en respectant certaines formes de relations sociales, permet d'éviter, du moins pour un temps, la confrontation ouverte ou la violence directe.

Compte tenu de cette brève mise au point, je traiterai dans cet article les notions de conflit et de consensus dans une même perspective. Je n'essayerai donc pas de savoir dans quelle mesure, en comparaison internationale, le système politique et la société helvétiques sont plus ou moins conflictuels, ou plus ou moins consensuels. Quant aux termes de consensus et de compromis, je tiens également à préciser qu'ils seront souvent utilisés comme équivalents, chacun d'eux renvoyant à une manière particulière de mettre fin à un conflit ouvert. Reste que le compromis ne signifie pas forcément un règlement consensuel. A l'opposé, il arrive fréquemment que cette étape enregistre la simple soumission d'un acteur faible aux solutions défendues par un groupe dominant. Lorsqu'un parti suisse minoritaire accepte par exemple de participer au gouvernement avec un représentant sélectionné par les adversaires contre son candidat officiel, on peut difficilement parler de consensus, et peut-être même ■ 57

pas de compromis. Car dans ce cas comme dans d'autres, il s'agit plus prosaïquement de la subordination d'une composante sociale minoritaire à la volonté des forces dominantes. Ainsi, au sein de l'évolution historique de la Suisse, conflits, compromis et consensus se conjuguent de multiples manières. Quant à la question de savoir laquelle de ces trois instances marque le pas sur les autres, encore une fois, je ne l'aborderai pas dans cette contribution. J'aimerais seulement signaler que, sous cet angle, les différences entre la Suisse et les autres pays me semblent avoir été considérablement exagérées.

L'aspect le plus intéressant et vraisemblablement le plus significatif de cette trilogie à géométrie variable réside cependant dans le discours développé en Suisse autour de l'idée de consensus. Le plus souvent articulé sur des mythes, son propos évite de mentionner ou passe comme chat sur braise sur tout ce qui se rapporte de près ou de loin à des moments conflictuels. Utilisé non seulement pour embellir une image autoproclamée du pays, son message contribue également à dissimuler les rapports de force politiques et économiques ordonnant le passé aussi bien que le présent. Ma réflexion débutera donc par une rapide analyse de la genèse et de la fonction du principe généralement admis d'une «Suisse consensuelle». Par la suite, j'aborderai, tout en les discutant, quelques-uns des principaux lieux ou objets de conflits dans le passé helvétique.

LA SUISSE CONSENSUELLE

Au cours des 19^e et 20^e siècles, un certain nombre d'arrangements et de compromis entre les différentes fractions de la société helvétique donnent le sentiment que les conflits sociaux ou politiques jouissent en Suisse d'une régulation particulièrement paisible. Cette impression sera renforcée avec l'introduction, en 1919, du système proportionnel, ce qui mènera des historiens, des politologues et des hommes politiques à la conclusion que le principe de consentement a permis d'éviter les luttes et les confrontations violentes.³

Les experts du système politique parlent ainsi de *Konkordanzkultur* (culture de concordance),⁴ un concept devenu, au cours du 20^e siècle, un véritable stéréotype. Souvent confondu avec l'idée de consensus, ce modèle figé est utilisé de manière indifférenciée autant par la presse que par les politologues. Et à chaque fois, on laisse entendre qu'il s'agit d'une norme helvétique évidente, dont le sens et le contenu n'ont nul besoin d'être soumis à une quelconque analyse. Par ailleurs, sans mieux préciser la notion, un certain nombre d'articles annoncent, depuis une vingtaine d'années, la fin de la concordance. En 1975 par exemple, la *Neue Zürcher Zeitung* discute des «Wunden der Konkordanz»,⁵ en 1990 de «Entzauberte Konkordanz»,⁶ ou encore, en 2000, de

«*Unterkühlte Konkordanz*».⁷ A l'inverse et toujours sans autre interrogation, on trouve aujourd'hui la dénonciation de cette même posture comme étant une sérieuse entrave à l'évolution favorable de l'économie – à savoir celle engendrée par la dite globalisation et le dogme néo-libéral.⁸

Critiquée ou exaltée, la dite culture de concordance est généralement revendiquée en tant que principe fondateur de ce fameux «consensus helvétique», devenu lui-même une caractéristique distinctive et primordiale de la culture politique du pays. Dans un article paru dans l'*Annuaire suisse de science politique* en 1983, cette particularité est décrite dans les termes suivants: «Dans le système politique suisse, le principe de concordance résulte, d'une part, de nos institutions politiques; d'autre part, il est devenu un élément propre à la culture politique de notre pays.»⁹

Soulignons encore que le terme de *Konkordanz* étant souvent utilisé en allemand pour évoquer des arrangements consensuels, les deux notions seront utilisées de manière équivalente. Quant à l'historiographie, on y développe depuis longtemps des approches similaires. En raison d'une sélection de figures et d'événements qui ont fini par s'imposer, on a ainsi construit, au fil du temps, l'histoire d'une Suisse consensuelle par nature.

C'est notamment à l'extérieur du pays que ce cliché, soutenu par les associations des émigrants, la diplomatie et la propagande culturelle, a bénéficié d'un succès incontestable.¹⁰ On en trouve un échantillon spectaculaire dans l'ouvrage *La Suisse démocratie-témoin*, rédigé par André Siegfried, un politologue français de grande renommée.¹¹ Ajoutons quand même à ce propos un détail important: l'étude en question avait été inspirée par les autorités fédérales, soucieuses de l'image de leur pays à l'étranger.¹² Plus récemment, c'est la revue *Newsweek* qui publiait, dans un complément consacré à la Suisse, un article intitulé: «A Land of Harmonious Diversity. For 700 years, the Swiss confederation has been a model of unity.»¹³ Comme dans toutes les contributions de ce genre, on y vante les bienfaits et les vertus de la concordance et du consensus helvétiques.

Bien que ce poncif semble aujourd'hui sujet à une remise en cause, nul doute que l'image d'une Suisse consensuelle figure encore au premier rang des principaux autostéréotypes du pays. Cette dernière renforce par ailleurs efficacement d'autres valeurs mythiques, comme celles du pays «berceau de la paix et de l'esprit humanitaire», ou encore du «principe de neutralité». Afin de saisir les origines et le fonctionnement de ce discours idéologique récurrent, retraçons certains des moments clefs d'une construction qui s'enracine dans l'histoire revisitée de la Suisse ancestrale. Et cela quand bien même, notons-le, le «système de concordance» découle essentiellement de l'évolution politique au 20^e siècle.

Le premier temps fort de cet imaginaire consensuel s'ancre dans le mythe du Serment du Grütli. Autour de 1500, son évocation nourrit déjà un discours politique destiné à désamorcer une situation hautement conflictuelle, qui menaçait de rompre les fragiles alliances des premiers Confédérés. Presque simultanément on agite la figure de Nicolas de Flüe qui, dit-on, aurait évité une scission entre les Confédérés grâce son influence décisive sur la conclusion du Convenant de Stans, en 1481.¹⁴ Mais c'est notamment au cours du 18^e siècle que ce personnage devient une figure emblématique, brandie à plusieurs reprises pour solliciter une meilleure cohésion du pays. Et au siècle suivant, c'est tel un poster politique qu'on affiche l'effigie du pacificateur. En 1810 en effet, au moment où de sérieuses dissensions internes entravent la marche vers la reconstitution de la Suisse, on expose en pleine session de la Diète à Berne le tableau de Johann Georg Volmar, intitulé «Adieu du frère Nicolas de Flüe».¹⁵ Quelques années plus tard, en 1829, le procédé se répète, car la Société suisse des Beaux-arts sollicite à son tour la réalisation d'une nouvelle œuvre sur le médiateur de Stans afin de la placer face aux députés de la Diète.¹⁶ Finalement, alors que les campagnes des Corps francs contre les Jésuites à Lucerne et la préparation de la guerre du Sonderbund battent leur plein, Nicolas de Flüe est élevé au rang de mythe et définitivement identifié à l'image d'une Suisse consensuelle. Ce que relève à sa façon la parisienne *Revue des Deux Mondes*, qui écrit en 1845, sous le titre «Affaires suisses»: «D'ailleurs, comme chez tous les peuples rustiques et laborieux, il y a chez les Suisses, au milieu de leur rudesse fougueuse, un principe de conservation et de retenue sensé, un instinct pratique et modérateur qui les a toujours, jusqu'ici, rapprochés et sauvés dans leurs plus grandes divisions. C'est là leur bon génie. Il vient alors, comme jadis l'ermite Nicolas de Flüe à la diète de Stans, et ramène jusqu'aux plus égarés. Comme avec le vent pur et frais des glaciers, il souffle du haut de la montagne un esprit d'apaisement qui finit par être écouté. Il conseille la tolérance; il admet le communisme seulement parmi les troupeaux de l'alpage; il avertit les conservateurs d'être moins âpres et moins entêtés; il reproche aux radicaux le matérialisme ou l'enfantillage qui prend toute espèce de libertés pour la liberté, et la brutalité négative pour le progrès positif.»¹⁷

L'historiographie mentionne parfois d'autres événements dits consensuels, comme par exemple la célèbre Soupe de Kappel, à laquelle on attribue le mérite d'avoir empêché, en 1529, le premier conflit armé entre les Zurichois réformés par Zwingli et les Catholiques de la Suisse primitive. Ces derniers apportèrent, dit-on, un seau de lait; les Zurichois y plongèrent des morceaux de pain et, partageant en commun les résultats de ce compromis culinaire, les deux groupes adverses oublièrent leurs vellétés de guerre au moins pour deux ans.¹⁸ Il était cependant difficile de récupérer des événements analogues au

cours des 16^e et 17^e siècles. Car la période est marquée par les conflits religieux, des campagnes offensives telle que la conquête du Pays de Vaud, ainsi que par les nombreux démêlés militaires assumés par les mercenaires au service de l'étranger.

DE NICOLAS DE FLÛE A LA NEUTRALITE

Par la suite, de fil en aiguille et d'histoires en histoires, s'est tissée une image-*patchwork* de la Suisse consensuelle, formée du Serment du Grütli, de Nicolas de Flüe et de la Soupe de Kappel. Puis d'autres éléments ont été ajoutés, tels que la Constitution de 1848, Henri Dunant et la Croix-Rouge, la Paix du travail, la dite «formule magique» et, finalement, la neutralité. Si la Croix-Rouge de Dunant devait illustrer l'esprit humanitaire helvétique géré avec plus ou moins de fortune par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la formule de la neutralité suggérait quant à elle une sage prudence en matière de politique étrangère. Quant à la Constitution fédérale de 1848, elle a conquis presque l'unanimité en tant que résultat, heureux, du «grand compromis» historique.¹⁹ Le bicaméralisme en particulier, bien que calqué sur le modèle américain, était censé prouver le caractère consensuel des Suisses. A part Anton Philipp Segesser, il y eut peu de voix pour s'opposer à cette vision édulcorée et rappeler que le «grand compromis» fut le résultat d'une guerre civile, alors que le «consentement général» eut pour condition le renversement par les vainqueurs des gouvernements cantonaux du Sonderbund.²⁰ Force est d'ajouter que la vie politique de la Confédération restera dominée jusqu'à la fin du 19^e siècle, et parfois de manière musclée, par les Radicaux. Puis leur succédera ce qu'on appelle le bloc bourgeois, qui imposera la *Konkordanz* pour subtilement brimer les Socialistes.

Hissé comme un drapeau au cours du 20^e siècle, le «principe de neutralité» sera doté d'un impact symbolique encore plus prégnant, car placé au sommet des valeurs et des mythes de la Suisse consensuelle. S'il n'y a pas lieu d'entrer ici dans des explications sur le caractère inconsistant, élastique et ambigu de ce dogme de la politique extérieure élevé au rang de catéchisme,²¹ il convient cependant de rappeler qu'il a surtout servi à camoufler un commerce tous azimuts avec les belligérants durant les deux guerres mondiales. C'est notamment le cas lors du Second conflit, où il s'agissait de «neutraliser» la livraison de devises et de matériel à l'Allemagne nazie. Les livres d'histoire en donnent cependant une toute autre version, grâce notamment au truchement d'Edgard Bonjour, historien au service de la Confédération, qui érige la neutralité en valeur constitutive du passé et de la mentalité collective helvé-

tiques. En effet, amorçant son *Histoire de la neutralité suisse* avec Nicolas de Flüe,²² Bonjour construit par la suite une mémoire du 20^e siècle largement fondée sur ce postulat. Ce procédé a pour résultat non seulement d'aplatir ou d'effacer les événements conflictuels, mais il introduit dans le même élan une vision quasi téléologique de la neutralité. Nul doute cependant que cette interprétation sélective fut bien accueillie par le Conseiller fédéral Max Petitpierre qui, en 1952, avait dessiné sans équivoque la ligne directrice de l'histoire nationale telle qu'elle sera reprise par Bonjour: «L'histoire de la neutralité suisse», affirme-t-il, «est l'histoire même de la Suisse, qui s'est développée en quelque sorte autour de la neutralité».²³ Ajoutons que peu avant cette déclaration, en 1947, Nicolas de Flüe fut sanctifié tandis que Petitpierre déclarait devant le Conseil fédéral que le principe de neutralité fut «énoncé par Nicolas de Flüe à la Diète de Stans».²⁴ Puis, dans un deuxième pas, Petitpierre lançait sa fameuse devise: «neutralité et solidarité». Or le moment choisi pour afficher cette formule comme le maître mot de la politique étrangère de la Suisse n'était de loin pas indifférent. On est au lendemain de la guerre, époque où les Alliés demandent des comptes à la Suisse, en particulier au sujet de sa collaboration avec l'Allemagne nazie. Rédigée vers la fin des années 1960, *L'Histoire de la neutralité* d'Edgard Bonjour met donc en œuvre ce paradigme tout en lui donnant un rôle majeur dans l'articulation de son discours.

Dès lors authentifiés, accolés ou confondus, Nicolas de Flüe et la neutralité sont convertis en emblème du discours politique officiel. Le paroxysme, probablement provisoire, de cette instrumentalisation d'une configuration mythique sera atteint avec l'allocution du président de la Confédération, Kurt Furgler, en 1981. On fête alors le 500^e anniversaire du Covenant de Stans, moment choisi par Furgler pour déclarer Nicolas de Flüe comme le «pacificateur» et «l'unificateur» ayant déterminé les grandes lignes de la politique chrétienne du pays.²⁵ Tissée par Petitpierre puis brodée par Furgler, cette doxa de l'histoire, reprise aujourd'hui avec succès par la droite nationaliste, renouvelait à sa façon le pacte de 1891 entre les Radicaux et les Catholiques-conservateurs.

Dans l'intervalle, la dite Paix du travail fait figure d'étape presque idéale sur les chemins de l'histoire officielle. Signée en 1937 par les principaux représentants du patronat et du monde ouvrier, elle avait pour objectif de «neutraliser» les contradictions profondes entre capital et travail, c'est-à-dire de réglementer, tout en les pacifiant, leurs rapports conflictuels. Non dépourvu d'imaginaire historique, le Conseiller fédéral catholique-conservateur Giuseppe Motta (1871–1940) parle de ce contrat comme du «Covenant de Stans de l'industrie helvétique».²⁶

Version en quelque sorte socialisante de la Suisse consensuelle, la Paix du travail enrichit ainsi la palette des accessoires utiles à la consolidation du mythe. Nous savons cependant qu'elle n'a nullement fait disparaître les contradictions et les antagonismes intrinsèques au monde du travail. Reste qu'au lendemain de la guerre, elle eut pour résultat de déplacer ou de masquer le véritable caractère des rapports de force. Car avec l'appel à la main d'œuvre étrangère, il fut en effet plus facile de concéder quelques avantages aux travailleurs et travailleuses suisses, tout en reportant sur les ouvriers et ouvrières étranger-e-s, relégué-e-s à un statut subalterne, le poids des emplois ingrats et mal rémunérés.²⁷ Et si les tensions entre patronat et salarié-e-s helvétiques trouvèrent encore quelques aménagements, c'est en raison de la réouverture d'un autre champ de bataille, violent celui-là, à savoir la soi-disant «lutte contre la surpopulation étrangère», initiée et portée par les mouvements xénophobes et racistes.

UN SYSTEME POLITIQUE DE CONCORDANCE?

Mais reprenons le chemin de cette historiographie singulière, celui qui mène de Nicolas de Flüe à la formule dite magique de 1959. Cette «formule magique», rappelons-le, consiste en la répartition «équilibrée» des forces au sein du Conseil fédéral, avec deux sièges aux Radicaux, deux aux Catholiques-conservateurs, deux aux Socialistes et un siège au Parti des paysans, artisans et bourgeois (actuellement l'Union démocratique du Centre). Introduit en pleine Guerre froide, le nouveau système devient rapidement l'expression d'un acte de foi patriotique empreint de religiosité, qui ajoute sa pierre à l'édifice du consensus helvétique. Le début de cet aménagement du régime politique coïncide avec l'entrée, en 1891, du premier représentant des Catholiques-conservateurs au Conseil fédéral. A l'époque, proposé à dessein par les Radicaux, ce compromis devait permettre la «neutralisation» de l'opposition catholique-conservatrice dont les effets s'avéraient dévastateurs pour la politique fédérale du gouvernement radical. Conjointement, cette alliance des forces bourgeoises était conçue pour entraver dès ses débuts l'avènement des Socialistes. Un demi-siècle plus tard, en 1943, alors que la défaite prévisible du Troisième Reich donnait un nouvel élan à la gauche, le bloc bourgeois représenté alors au Conseil fédéral par trois Radicaux, deux Catholiques-conservateurs et un membre du Parti des paysans, artisans et bourgeois «s'ouvrit» aux Socialistes en accordant un siège à Ernst Nobs, ancien leader de la Grève générale de 1918. Certes, un tel événement prête facilement le flanc à des interprétations exaltées de l'esprit consensuel de la politique fédérale. Mais il ■ 63

faut souligner qu'il s'agit d'un mode particulier de résolution des conflits, où une majorité politique «neutralise» l'adversaire en l'intégrant à un système de «collégialité» contraignant et dominé par elle-même.

Observé sur le plus long terme, on constate que le procédé à l'origine de cette «formule magique» a des racines plus anciennes, qui s'ancrent dans l'évolution spécifique du régime politique.²⁸ Dans le concept helvétique de l'équilibre et du consensus, la démocratie directe devait en effet fonctionner comme une institution capable de désamorcer les conflits. Le référendum législatif, introduit en 1874 lors de la révision totale de la Constitution, puis l'initiative populaire, acceptée en 1891 – l'année même de l'entrée du premier Catholique-conservateur au Conseil fédéral – forment, dit-on, un système de négociations permanentes impliquant tous les acteurs du monde politique. Cependant, à condition de ne pas se laisser séduire par une vision complaisante et simplificatrice, la démocratie directe s'avère bien moins le garant d'un compromis équitable qu'un outil de pression aux mains des groupes politiques les plus musclés et financièrement les mieux dotés. Comme l'explique fort bien Leonhard Neidhart, le référendum s'est en effet rapidement transformé en un système où les représentants des grandes associations économiques imposent, dans des séances de commissions fermées au public, leur propre façon d'envisager le «compromis».²⁹ Ou, pour le dire plus brutalement, il arrive souvent que le référendum soit converti en simple moyen de chantage. C'est par exemple le cas lorsqu'au sein de délibérations faitières, les représentants d'un groupe assez puissant pour mener à bien un référendum, sans difficultés organisationnelles ni financières, le brandissent comme menace afin d'obtenir l'intégration de leurs exigences dans le compromis en discussion. Partant de ce constat, force est de dire que les droits plébiscitaires ont été retournés en un dispositif propre à imposer une violence politique dissimulée. «Le moyen de pression qu'offre le référendum», écrit Wolf Linder, «augmente le pouvoir des intérêts politiques bien organisés et préparés au conflit». Cependant, poursuit le même auteur, sans voir apparemment la contradiction, «en raison de sa capacité à intégrer des forces divergentes, le référendum a mené la Suisse vers la «démocratie du consensus»».³⁰

Quant à l'initiative populaire, elle est loin de représenter le levier qu'on imagine parfois. Extrêmement coûteuse, offrant des chances de réussite très faibles (en moyenne, seule une initiative sur 18 déposées passe finalement avec succès la rampe plébiscitaire), elle avantage considérablement les groupes de pression fortunés ce qui en fait avant tout un jeu politique pour nantis. Ou, plus grave pour la démocratie, elle fonctionne tel un piège pour les mouvements d'opposition qui, en y recourant, participent souvent et surtout à leur propre ruine. Dans son analyse sur la portée de ce droit dans la politique opposition-

nelle du Parti socialiste, Erich Gruner utilise une métaphore très parlante, en le désignant comme un «couteau sans lame».³¹ Toujours dans cette même optique, il ne faut pas négliger la question des citoyens et citoyennes appartenant aux couches sociales à faible revenu ou ne disposant pas d'un bon niveau de formation, complètement paumés face aux méandres des droits populaires dans lesquels ils/elles ne s'y retrouvent plus. Dépassé-e-s par la complexité de projets sous-tendus par des enjeux alambiqués et présentés systématiquement sous un angle et dans un jargon techniques et obscurs, ils/elles finissent par s'abstenir de voter. Comment dès lors interpréter autrement que comme une forme larvée de violence sociale et politique cette exclusion, de fait, d'une partie de la population citoyenne?

A ce parcours des différents événements ou objets ayant servi à la construction de l'image d'une Suisse consensuelle, on peut encore ajouter ce qu'on appelle de manière sibylline la «paix des langues»,³² soit l'une des questions les plus controversées. S'il est compréhensible que l'existence du plurilinguisme et de différentes cultures sur le petit espace helvétique suscite à l'étranger curiosité et étonnement, il est aujourd'hui indispensable de jeter un regard critique sur cette illusion.³³ Car en matière de «paix des langues», on peut au mieux parler d'une «trêve des langues». Un équilibre par ailleurs régulièrement rompu par des convulsions politiques et culturelles, dressant face à face les différents groupes linguistiques. En outre, les rapports de ces derniers ont toujours été dominés par la Suisse alémanique, qui s'est imposée grâce à son poids démographique et sa force économique. A juste titre, Carlo Moos dit que le plurilinguisme appartient «au domaine des fictions confédérales».³⁴ Pourtant, en dépit de nombreuses approches critiques, la «paix des langues» reste, avec la Paix du travail et la neutralité, une des icônes favorites de la chapelle dressée au consensus helvétique.

UNE SUISSE CONFLICTUELLE

Le discours itératif sur la concordance ne signifie nullement que la réalité sociale et politique helvétiques fut, ou est paisible et équilibrée. D'évidence, cette présomption appartient à la gamme des instruments mis en place par les pouvoirs dominants afin d'imposer un certain nombre de stratégies et de contraintes mentales au sein de la vie quotidienne. Un observateur attentif, qui ne se laisse pas bernier par les apparences, est à même de détecter sous le rituel politique maints indices d'une société conflictuelle, voire violente. Il en va ainsi de la culture politique de l'Union démocratique du centre (UDC) et de l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN), des agres- ■ 65

sions de la droite xénophobe et des mouvements skinheads, de la politique linguistique de certaines directions de l'instruction publique, des procédés publicitaires obscènes des intégristes catholiques en Valais et, finalement, des violences perpétrées par des groupes de casseurs lors des manifestations de la gauche, tous autant de signes qui défient la thèse d'une Suisse paisible et consensuelle. A cela s'ajoutent des structures antagonistes permanentes. C'est le cas, et en premier lieu, de la perpétuation des rapports inégalitaires entre femmes et hommes, à la source d'un fort potentiel de conflictualités. Rappelons à ce propos que les droits politiques au niveau fédéral ne furent accordés aux femmes qu'en 1971, soit après un siècle de revendications pourtant très pacifiques! Ce qui ne concorde guère, avouons-le, avec le statut d'un pays connu pour être une des plus vieilles démocraties du monde, pas plus qu'avec l'image d'une Suisse consensuelle.

Quant à l'histoire des conflits ponctuant régulièrement la vie helvétique du 15e au 20e siècle, relevons qu'elle n'a jamais suscité le même intérêt, ni bénéficié des mêmes moyens que, par exemple, l'histoire de la neutralité. Certes, entre 1915 et 1935 on a publié, sous la direction de l'Etat-major général de l'armée, une volumineuse *Histoire militaire de la Suisse (1315–1915)* et les études sur les exploits guerriers des anciens Suisses sont légions.³⁵ Mais il n'existe quasi aucun travail articulant le conflit en tant que trame structurelle de l'évolution sociale ou politique. Les quelques démarches dans ce sens sont rares et en outre peu connues. Signalons en guise d'exemple la *Geschichte der Schweiz in ihren Klassenkämpfen* de Robert Grimm, un ouvrage rédigé par le leader du Parti socialiste suisse en 1919, alors qu'il subissait une peine d'emprisonnement consécutive à sa participation à la Grève générale de 1918.³⁶ Comme on s'en doute, cette étude écrite par un Socialiste appliquant une grille plus ou moins marxisante ne fut jamais considérée comme une contribution sérieuse à l'histoire de la Suisse.

Il est pourtant aisé de relever dans l'histoire des 16e, 17e et 18e siècles un grand nombre d'événements conflictuels, tels que les guerres fratricides ou religieuses, la guerre des paysans, les intrigues cruelles des grandes familles, ou les conflits permanents entre cantons. Mentionnons notamment les interventions brutales des mercenaires suisses sur presque tous les territoires européens où la bataille fait rage. Ce qui signifiait aussi une participation helvétique permanente aux actions militaires sur le continent, un phénomène dont l'envergure et les répercussions ont rarement été évaluées à leur juste mesure. Regardons tout d'abord les chiffres: sur une population d'un peu plus d'un million d'habitants, c'est 400'000 hommes par siècle qui s'engagent au service de l'étranger, soit une fraction très importante de la population. En sus, ces

66 ■ expériences guerrières se répercutent en partie à l'intérieur du pays, où éclatent

fréquemment des rixes et des troubles de diverses natures. Conjointement, les cantons suisses utilisent les faits d'armes accomplis sous les différents drapeaux comme moyen de pression lors de leurs négociations avec les puissances étrangères. Ce qui fait dire à William E. Rappard dans son étude sur le commerce extérieur de la Suisse, que «le respect que les premiers Confédérés surent de bonne heure inspirer à leurs voisins par leurs faits d'armes leur permit ainsi de s'assurer des tributs, dont on ne sait trop s'il faut y voir le prix d'une protection offerte, ou la rançon d'une immunité assurée».³⁷

Quant à l'histoire du 19^e siècle, elle ne manque pas de situations ouvertement antagonistes. A elle seule, la première moitié de cette période se structure autour d'une suite d'étapes conflictuelles. Il en va ainsi de la phase menant de la République helvétique à la Médiation, moment où les dissensions internes sont si profondes que des solutions de compromis n'aboutissent qu'en raison des interventions extérieures. Ce fut le cas notamment de l'Acte de Médiation, imposé par Napoléon en 1803.³⁸ A la fin de l'ère napoléonienne, les Confédérés «libérés» n'entrent pas pour autant dans un système d'entente cordiale. Leurs démarches débouchent finalement sur une sorte d'arrangement ambigu et fragile entre les cantons, aménagement exigé et étroitement surveillé par les grandes puissances. Il y a donc fort à penser qu'en l'absence de ces différentes contraintes, aucune trêve n'aurait alors vu le jour entre les nouveaux cantons soustraits à la tutelle de l'Ancien régime et leurs anciens maîtres. Cette conciliation n'a par ailleurs nullement interdit quelques manœuvres conflictuelles: des troupes confédérales occupèrent militairement le Tessin, alors que la Constitution de ce canton fut élaborée par un Zurichois et imposée par la force. «Les anciens veillent», dit-on de manière euphémique dans la *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, «à ce que leurs cadets, ceux de 1803 notamment, de tendance plus avancée, adoptent des constitutions conformes à l'esprit du temps [...]».³⁹

Toujours examinée dans l'optique des conflits, la phase suivante ne se présente guère mieux, car il est difficile de considérer l'histoire de la Restauration en tant qu'évolution consensuelle des forces politiques. Le nom même donné à la période reflète à lui seul les antagonismes à l'œuvre, puisqu'il est issu d'un ouvrage écrit par Louis de Haller, un aristocrate bernois au conservatisme intransigeant qui en appelle tout simplement à l'étouffement du libéralisme. A ce clivage politique bien connu s'ajoutent encore de graves tensions sociales, provoquées par la grande misère des classes défavorisées. Ce qui n'empêche pas le courant dominant des historiens de dessiner le visage d'une Suisse relativement paisible, avec pour principaux faits marquants l'avènement politique de la bourgeoisie et les progrès économiques des classes aisées.

Quant aux révolutions libérales de 1830, souvent appelées renversements, leur caractère conflictuel voire brutal est évident. Car il y eut des mouvements d'opposition farouches, des accrochages sanguinaires, des combats de barricades et des interventions policières, le tout causant de nombreux morts. Reste que ces moments de grandes violences où les armes parlèrent plus volontiers que les hommes n'apparaissent guère dans les études faites sur la période. Il est vrai que ces événements, généralement dissociés, se déroulèrent dans un ordre chronologique dispersé et dans des régions différentes. Mais si, par imagination, on les rassemble dans une même unité de temps et de lieu, on peut comparer la gravité de ces conflits, toute proportion gardée, à ceux de la Révolution de Juillet 1830 à Paris.

Les décennies 1830 et 1840 figurent sans doute parmi les plus conflictuelles de la Suisse moderne. Non sans raison, elles sont réunies dans la *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses* sous le terme de «guerre froide».⁴⁰ Rappelons à ce propos qu'il ne suffit pas de mentionner la guerre civile entre les deux Bâle en 1831/32, la guerre du Sonderbund de 1847 ou les expéditions des Corps francs contre Lucerne en 1841 et 1842. Il faut aussi ajouter l'incendie d'Uster en 1832, le putsch conservateur à Zurich en 1839,⁴¹ la guerre civile en Valais en 1843,⁴² les combats de rue à Genève en 1846,⁴³ les guerres civiles incessantes au Tessin,⁴⁴ ainsi que les rixes et autres échauffourées ponctuant couramment la vie quotidienne sur l'ensemble du territoire helvétique. Curieusement, il n'existe à ce jour aucun bilan critique de toutes ces crises, et leur analyse ne semble pas susciter grand intérêt ni empressement particulier. Il en va de même pour les études sur la guerre du Sonderbund, où on a délibérément dissimulé, comme l'a montré récemment Daniel Osterwalder, la face sanglante de cet événement.⁴⁵ Certes, on peut légitimement penser que, dans un premier temps, ces «trous de mémoire» permettaient d'apaiser les tensions entre camps opposés et favorisaient une certaine paix intérieure. Mais par la suite, force est de constater que cette stratégie de l'oubli a servi par-dessus tout à consolider le pouvoir des vainqueurs. En outre, gravement altérée et bricolée, cette histoire idéalisée du pays est devenue une sorte de boîte à outils dans laquelle puise, sans complexe, la droite nationaliste.

LA PRATIQUE REPRESSIVE

Cette phase cruciale d'hostilités entre Conservateurs, Libéraux et Radicaux est suivie, dans la deuxième moitié du 19^e siècle et durant une grande partie du 20^e siècle, d'une période de confrontations entre les autorités politiques bourgeoises et le monde ouvrier. Le moment clef de cette évolution est sans

doute la Grève générale de 1918,⁴⁶ un événement brutal, à la mesure de la Guerre du Sonderbund. Pour saisir les enjeux de ce qui représente la crise la plus grave qu'ait connue la Suisse industrielle, force est de retourner aux années 1870, lorsque la situation antagoniste entre ouvriers et patronat se manifeste de plus en plus fréquemment sous la forme de grèves dures. Ce cycle historique débute en 1875 sur le chantier du tunnel du Gothard, avec l'intervention armée d'une milice de volontaires contre des grévistes italiens, révoltés contre leurs conditions de travail et de vie lamentables. Or durant le déroulement de ces manœuvres, on constate une cruelle absence de ce fameux esprit de consensus helvétique. A l'inverse, la confrontation fut brutale: les troupes utilisèrent les armes, provoquant la mort de quatre ouvriers.⁴⁷

Ces événements font figure de paradigme pour la suite de cette longue phase de conflits du travail, caractérisée par l'engagement souvent partisan des autorités politiques. En effet, sous-tendues par un antisocialisme virulent et investies de xénophobie voire de racisme,⁴⁸ de telles interventions se renouvelèrent plusieurs fois, entre autres en 1901 lors d'une grève sur le chantier du tunnel du Simplon. Mais outre ce type d'affrontements meurtriers, la période est également marquée par quelques sérieuses bagarres et émeutes impliquant de nombreuses personnes. Et à chaque fois l'armée intervient de manière musclée, comme ce fut par exemple le cas lors du *Käfigturmkravall* à Berne en 1893, ou de l'*Italienerkravall* à Zurich en 1896.⁴⁹

Un recensement et une analyse des situations conflictuelles autour de 1900 montrent que, dans l'ensemble, les mouvements de grèves et de protestations avaient pris en Suisse une ampleur comparable à celle des pays voisins.⁵⁰ Le paroxysme de cette évolution ne fut cependant pas la Grève générale de 1918, mais celle de Bâle, en 1919. Précédée par un climat de haine exceptionnel, elle s'acheva par cinq morts, parmi lesquels on dut compter trois femmes.⁵¹ Quant aux modalités d'intervention de la troupe, soutenue par des gardes civiques, elles ne sont pas sans rappeler les formes de violence perpétrées en Allemagne par les Corps francs à la fin de la Première guerre mondiale. Sous cet angle, la période des années 1870 à 1919 se présente tel un vaste champ de bataille sociale, qui visiblement ne fut pas régi par le consensus.

Reste à se demander pourquoi la brutalité intrinsèque à ce monde antagonique est si mal incarnée dans l'historiographie suisse? Car toute personne qui, une fois ou l'autre, a consulté des sources de première main connaît la férocité des paroles et la dureté des actions répressives. Sans parler des conflits restés dans une ombre plus grande encore car demeurés souvent à l'écart de la vie publique, à savoir les nombreux procès et plaintes juridiques déposés contre des travailleurs et des leaders syndicaux. Car dès 1900 surtout, le patronat utilise dans son combat contre le mouvement ouvrier le marteau de la loi aussi

bien que les forces armées. Pour les travailleurs et syndicalistes inculpés, même s'ils échappent à la condamnation, ces démarches procédurières sont souvent catastrophiques, car ils n'en supportent que très difficilement les complications administratives et le poids financier. En outre, les patrons déploient au même moment des formes de contrôle plus sophistiquées, notamment en constituant des fichiers sur les travailleurs syndiqués. Si nécessaire ils licencient leurs représentants, et parfois même les membres de leur famille. Il est significatif qu'au début du 20^e siècle, l'Association patronale des industriels en machines dispose d'un répertoire de quelques dizaines de milliers de noms d'ouvriers suspectés d'activités syndicales.⁵²

Au-delà des faits et des événements, c'est dans un contexte de lutte de classes qu'il faut relire l'histoire de cette période et comprendre les enjeux de la formation du bloc bourgeois, dès son avènement en 1891 à la «formule magique» de 1959. Il semble en effet pour le moins abusif d'expliquer, comme le fait l'historiographie officielle, l'intégration au gouvernement des Catholiques-conservateurs puis du Parti des paysans, artisans et bourgeois, comme le résultat de la seule volonté consensuelle. Car on peut tout aussi bien affirmer que ce processus avait pour objectif de renforcer le pouvoir bourgeois face à la montée et à la structuration du mouvement ouvrier. En témoigne l'élection du deuxième Conseiller fédéral catholique-conservateur, survenue non par hasard en 1919, lors du premier remaniement du Conseil fédéral après la Grève générale. Qu'il s'agisse en plus de Jean-Marie Musy, un homme aux idées réactionnaires et à l'antisocialisme farouche, ne peut que conforter ce point de vue. Quant à l'élection au Conseil fédéral de Rudolf Minger en 1929, elle consacre de fait la politique agressive du Parti des paysans, artisans et bourgeois, connu pour savoir défendre ses intérêts par des comportements musclés. Comme l'expriment les auteurs d'une récente étude, il s'agit à ce moment de la constitution «d'une puissante alliance conservatrice, sinon réactionnaire, composée de Catholiques-conservateurs, de Radicaux de droite et d'hommes politiques de la paysannerie».⁵³

LE «DEPLACEMENT» DES CONFLITS

Il est vrai qu'au cours du 20^e siècle, l'évolution du système politique conduit à une organisation plus différenciée et apparemment plus consensuelle des relations entre protagonistes. Rappelons l'introduction du système proportionnel en 1919, l'intégration d'un représentant du monde paysan au gouvernement en 1929, la Paix du travail de 1937, l'intégration des Socialistes au Conseil fédéral en 1943, l'introduction de l'Assurance-vieillesse et survivants en 1947

et, finalement, la «formule magique» de 1959. En outre, à ces différents événements factuels s'est superposée une succession de discours idéologiques lénifiants et très efficaces, tels que ceux de la Défense nationale spirituelle et de la «neutralité solidaire». Assurément, cette évolution oscille bien entre des moments de conciliations sociales ou de compromis politiques. Mais sauf à construire une fiction, on doit admettre la présence tout aussi réelle de conflits et d'affrontements, dont le mode de résolution doit être nécessairement soumis à l'analyse.

Bien que les conflits violents diminuent en nombre, des événements graves continuent de marquer la Suisse du 20^e siècle. Rappelons à ce titre l'intervention armée de la troupe lors d'une manifestation socialiste et antifasciste à Genève le 9 novembre 1932, qui fit 13 morts et une 60 de blessés.⁵⁴ On pourrait également se demander dans quelle mesure les exécutions de 17 «traîtres à la patrie» durant la Deuxième guerre mondiale furent un acte nécessaire à la Défense nationale, ou une démarche brutale pour renforcer le prestige des autorités politiques et militaires.⁵⁵ Par ailleurs, une fois la guerre terminée et en dépit de la Paix du travail, une vague de grèves ne manque pas de toucher derechef le pays.⁵⁶ Et même par la suite, les conflits violents perdurent: manifestations contre la guerre au Vietnam ou contre les centrales nucléaires, sans oublier les mouvements de la jeunesse et des femmes durant les années 1970 et 1980. Finalement, force est de mentionner la violence de l'extrême droite au cours des derniers 20 ans. Le rapport de Urs Altermatt et Hanspeter Kriesi est à ce propos sans équivoque: «Durant la période allant de 1988 à 1993, un attentat a été commis tous les vingt jours, treize personnes ont perdu la vie et cent quarante-cinq ont été blessées par des actions de la droite radicale.»⁵⁷

C'est sur ce dernier point que je voudrais m'appuyer pour aborder la question du «déplacement» des conflits sociaux au cours du 20^e siècle. Si vers 1900, ouvriers suisses aussi bien qu'étrangers étaient impliqués dans les conflits sociaux, à partir du milieu du siècle, ce sont de plus en plus fréquemment les ouvriers étrangers et les demandeurs d'asile qui sont dans le collimateur. Or cette orientation particulière n'est pas sans rappeler l'époque des mercenaires, moment où une partie du potentiel de violences sociales fut déplacée sur les champs de bataille, au service de l'ordre des pays voisins. Rien n'empêche de considérer que la politique xénophobe menée durant tout le 20^e siècle poussait à un transfert analogue, mais cette fois à l'intérieur du pays. Regardons les faits: avant la Première guerre mondiale déjà, l'idée de *Überfremdung* (surpopulation étrangère) habite non seulement la politique fédérale, mais devient la source permanente d'une xénophobie structurelle,⁵⁸ visant également les tsiganes,⁵⁹ et se développant en antisémitisme ■ 71

sournois.⁶⁰ En outre, ce combat contre le dit «étranger» se combine fréquemment avec des attaques contre les Socialistes, puis contre les Communistes. Tous ces comportements agressifs ont pour résultat de déstabiliser fortement l'équilibre social et finissent par tisser une trame conflictuelle permanente. Ne peut-on dès lors envisager, en toute légitimité, que la dureté de la politique à l'égard des réfugiés juifs durant la Deuxième guerre mondiale découle directement de ces processus? Car il semble évident que l'amalgame effectué par la Police fédérale entre le concept de *Überfremdung* et l'antisémitisme ne fut possible que dans une société acquise, au moins partiellement, à cette idée qu'elle devait se défendre contre des «ennemis» sociaux, en l'occurrence les réfugiés juifs.⁶¹ Que cette logique insidieuse n'apparaisse quasiment pas dans les travaux historiques relève assurément de la domination impérieuse du mythe d'une Suisse pacifique et consensuelle, si redondant dans l'histoire et les discours officiels. Conditionnant les recherches, il agit tel un entonnoir dans lequel se précipitent tous les regards, même ceux des spécialistes.

Au cours des années 1970, on assiste encore à une autre version de ce «déplacement» des conflits sociaux. La Suisse est à ce moment, comme d'autres pays, traversée par une grave dépression économique. Mais grâce au renvoi de nombreux travailleurs étrangers dans leur pays d'origine, on parvint néanmoins à maintenir un taux de chômage très bas. Or cette exportation des chômeurs eut non seulement pour effet de désamorcer le potentiel de tensions sur le marché du travail, mais elle répondit, de manière plus ou moins directe, à la xénophobie ambiante.

Si le «déplacement» est une façon de réguler les conflits, la dissimulation en est une autre. Prenons pour illustrer ce dernier cas de figure, les relations entre le Conseil fédéral et le Général Guisan durant la Deuxième guerre mondiale. Si on connaît aujourd'hui les nombreuses frictions et les multiples différends entre le Général et certains membres du Conseil fédéral, on n'en a toujours pas évalué l'étendue et la gravité. En effet, dès l'entrée de Karl Kobelt au gouvernement fédéral en 1940, il se trouve que le commandant de l'armée n'est plus jamais invité aux séances du Conseil fédéral.⁶² Imaginons, en guise de comparaison, que le commandant des forces armées des Etats-Unis ne soit plus reçu à la Maison blanche. Nul doute qu'une telle absence serait largement commentée et interprétée comme une grave et extraordinaire crise d'Etat. En Suisse cependant, aussi bien le discours politique que l'historiographie n'ont cessé de minimiser ce conflit, afin de ne pas altérer l'image officielle d'un pays uni et rassemblé autour de son gouvernement et de son armée, une image particulièrement soignée durant la Guerre froide avec la nouvelle version de la Défense nationale spirituelle.

LA DOUCEUR DES CONFLITS HELVETIQUES?

Il est cependant indéniable qu'un certain nombre de facteurs structurels ont atténué la violence des conflits, tels que l'absence de grandes concentrations urbaines ou de domaines fonciers importants, le morcellement du système politique divisé en petites unités, ainsi qu'une implantation industrielle largement disséminée à la campagne. Cette configuration particulière a engendré une sociabilité politique faite de petits réseaux, presque familiaux, qui ont notablement diminué le risque de confrontations massives. Au niveau de l'organisation du pouvoir politique et de l'administration, une fragmentation analogue a également empêché que les groupes contestataires s'affrontent à des collectivités ou des catégories sociales trop puissantes ou trop fortes en nombre, ce qui a probablement réduit le risque de manifestations violentes. De même, la dispersion spatiale a entravé la formation de mouvements sociaux concentrés, souvent propices à l'intensification de la violence. Quant aux pouvoirs politiques, leurs capacités d'intervention dans les conflits sociaux sont restées limitées, faute de moyens adéquats.

Du point de vue de la culture politique, on pourrait encore évoquer certains aspects susceptibles d'avoir joué un rôle modérateur. Car à la structure morcelée du système politique s'est superposée une sociabilité civile bien organisée et extrêmement dense,⁶³ qui a en outre fonctionné comme réseau de communication entre les différentes communautés et institutions locales. Ainsi, ce qui d'ordinaire relève de la fonction d'un système politique centralisé et d'une administration unifiée, à savoir la création d'un lieu d'échange et de négociations des intérêts sociaux et économiques, a été réalisé pour une grande part au sein de la structure associative. En outre, ces associations ont développé un régime de relations qui, tout en reconduisant les hiérarchies et les rapports de forces sociaux, a néanmoins permis des échanges multiples entre les élites, les cadres intermédiaires et une partie des couches populaires. De surcroît, cette sociabilité a engendré maintes interactions formalisées, capables d'atténuer le potentiel de violence. Les fêtes et réunions annuelles, par exemple, ont favorisé une mise en scène rituelle ou ludique des confrontations sociales qui ont trouvé, à ces occasions, un lieu d'expression symbolique.

A mon avis, c'est cependant dans le contexte économique qu'il faut chercher les facteurs décisifs du règlement des conflits à la manière helvétique. Car en dépit de certaines composantes spontanées et émotives, la violence sociale se développe en fonction de quelques stratégies et finalités propres aux intérêts des acteurs, donc s'évalue également selon ses rendements. Dans ce sens, nul doute que ceux qui défendent leurs positions sociales, économiques ou politiques face à des protagonistes menaçant de recourir à la violence, comparent ■ 73

les différentes alternatives de défense ou de contre-offensive. Jugeant les coûts et profits des différentes modalités envisageables, ils ont conscience que chaque investissement matériel aura une influence déterminante sur le déroulement du conflit. Néanmoins, dans ce contexte, les marges de manœuvre dépendent en priorité des réserves en capital. Particulièrement lors d'un conflit du travail, les ressources financières de l'entreprise sont décisives, car elles autorisent ou non les compensations salariales nécessaires à désamorcer la violence. Or on doit dire qu'on dispose en Suisse à cet égard de suffisamment de richesses, pour susciter plus volontiers le recours à la négociation qu'aux affrontements directs.

En précisant le rôle des réserves en ressources matérielles, je pense également à certaines formes dispendieuses de la pratique politique, tels que les processus de décision alambiqués, l'organisation fédéraliste des tâches étatiques et l'appareil politique et administratif de milice. Or si l'ensemble de cet agencement, souvent folklorique et dépourvu d'efficacité, ralentit et pèse fortement sur le fonctionnement du système, il n'en reste pas moins fort utile à la régulation des conflits en créant, au sein des institutions, des conditions favorables à leur intériorisation. Il en va ainsi du fameux principe de «collégialité» régissant les activités publiques du Conseil fédéral et des gouvernements cantonaux et communaux, qui camoufle, de fait, la véritable dimension des antagonismes politiques.

Cette question de l'intériorisation des conflits me conduit à faire un petit détour du côté des ultimes effets possibles du consensus helvétique. Il s'agit de se demander pourquoi, en dépit de toutes ces modalités pacificatrices, la Suisse détient l'un des taux de suicide les plus élevés d'Europe? Sans que ce débat soit encore tranché, il n'est peut-être pas si aberrant d'envisager ce point noir comme l'expression d'une souffrance spécifique, provoquée par une culture politique agissant sur les consciences individuelles et la vie sociale tel un couvercle de plomb. Ou encore comme le résultat d'un système politique où tout débat ou conflit ouvert est immédiatement enseveli sous des certitudes figées et étouffantes. C'est du moins ce que laisse entendre l'écrivain Friedrich Dürrenmatt, lorsqu'il compare la Suisse à une prison où chaque citoyen est son propre geôlier. Ou lorsque dans *Mars*, Fritz Zorn identifie ces processus normés à la prolifération du cancer qui pétrifie sournoisement son corps et son âme.

Faudrait-il donc parler du consensus helvétique comme d'une douceur mortelle?

Notes

- 1 Cet essai peut être lu comme un complément à mon article «Critique historique du parti politique», *Annuaire suisse de science politique* 26 (1986), 317–332.
- 2 Hans Jürgen Krysmanski, *Soziologie des Konflikts. Materialien und Modelle*, Reinbek bei Hamburg 1971; Lewis A. Coser, *Theorie sozialer Konflikte*, Neuwied 1972 (en français: *Les fonctions du conflit social*, Paris 1982); Ralf Dahrendorf, «Zu einer Theorie des sozialen Konflikts», in Wolfgang Zapf (éd.), *Theorien des sozialen Wandels*, Köln 1970, 108–123; Alois Hahn, Klaus-Georg Riegel, «Konsens und Konflikt», in Axel Görlitz (éd.), *Handlexikon zur Politikwissenschaft*, Reinbek bei Hamburg 1973, 192–197; Clinton F. Fink, «Some Conceptual Difficulties in the Theories of Conflict», *Journal of Conflict Resolution* 12 (1968), 412–460.
- 3 Cf. par exemple: Wolf Linder, *Swiss Democracy. Possible Solutions of Conflict in Multi-cultural Societies*, New York 1994; Yannis Papadopoulos, «Conflicts et consensus dans le système de partis et la société», in Yannis Papadopoulos (dir.), *Elites politiques et peuple en Suisse. Analyse des votations fédérales: 1970–1987*, Lausanne 1994, 203–244; Jürg Steiner, *Gewaltlose Politik und kulturelle Vielfalt. Hypothesen entwickelt am Beispiel der Schweiz*, Berne 1970.
- 4 Cf. par exemple: Claude Longchamp, «Die mobiler gewordene Wählerschaft», *Rote Revue* 4 (1993), 3. Un des premiers ouvrages à avoir lancé cette notion: Gerhard Lehmbuch, *Proporzdemokratie. Politisches System und politische Kultur in der Schweiz und in Österreich*, Tübingen 1967; on en trouve une critique pertinente chez Arnold Künzli, «Schweiz ohne Alternative», *Berner Tagwacht*, 24. 1. 1991.
- 5 «Wunden der Konkordanz. Betrachtungen zur Reformbedürftigkeit des politischen Systems», *Neue Zürcher Zeitung (NZZ)*, 1./2. 11. 1975.
- 6 «Entzauberte Konkordanz. Brüchige Voraussetzungen eines Regierungsprinzips», *NZZ*, 4./5. 8. 1990.
- 7 «Unterkühlte Konkordanz», *NZZ*, 13./14. 5. 2000.
- 8 «Auf Konsens und Konkordanz fixiert und blind für die Kosten. Wie die Institutionen des Schweizer Modells Verteilung über Wachstum stellen», *NZZ*, 21./22. 4. 2001.
- 9 Gerhard Schmid, «Konkordanzprinzip und Regierbarkeit», *Annuaire suisse de science politique* 23 (1983), 81 (voir aussi dans cet ouvrage les références bibliographiques à la p. 82, note 1); Henry H. Kerr, *Parlement et société en Suisse*, St-Saphorin 1981; Raimund E. Germann, *Staatsreform. Der Übergang zur Konkurrenzdemokratie*, Berne 1994.
- 10 Georg Kreis, «Die Schweiz von aussen gesehen», *Info* 21, Programme national de recherche 26, juillet 1990, 10–13; François Da Pozzo, *Die Schweiz in der Sicht des Auslandes*, Berne 1977, 142.
- 11 André Siegfried, *La Suisse démocratie-témoin*, Neuchâtel 1948 (en allemand: *Die Schweiz, eine Verwirklichung der Demokratie*, Zurich 1949; en anglais: *Switzerland, a democratic way of life*, New York [1950]).
- 12 Sébastien Guex, «De la Suisse comme petit Etat faible: jalons pour sortir d'une image en trompe-l'œil», in Sébastien Guex (éd.), *La Suisse et les Grandes puissances 1914–1945*, Genève 1999, 14.
- 13 *Newsweek, Special Advertising Section*, avril 22, 1991.
- 14 Ernst Walder, *Das Stanser Verkommnis. Ein Kapitel eidgenössischer Geschichte*, Stans 1994; Peter Rück, «Guillaume Tell face à Nicolas de Flüe aux XVe et XVIe siècles», *Histoire et belles histoires de la Suisse, Itinera* 9 (1989), 25–51; Peter Rück, «Wilhelm Tell und Bruder Klaus. Zur Konfrontation des Freiheitshelden mit dem Friedensstifter im 16. Jahrhundert», *NZZ*, 29./30. 7. 1989; Urs Altermatt, «Landesvater, Schutzpatron und Asket. Metamorphosen der Mythologie um Bruder Klaus», *NZZ*, 21./22. 3. 1987; Hans Conrad Peyer, «Die politische Bedeutung des Niklaus von Flüe», *NZZ*, 21./22. 3. 1987.

- 15 Sigmund Wagner, *Neues Allerley über Kunst, Kunst-Sinn, Geschmack, Industrie und Sitten*, Erstes Stück, Berne 1810, 8.
- 16 «Vortrag an der Versammlung der schweiz. Künstlergesellschaft vom 11. Mai 1829», von Lips, *Helvetia*, Bd. 6, 1830, 366.
- 17 «Affaires Suisse», *Revue des Deux Mondes* 15 (1845), 762.
- 18 Cf. notamment pour la littérature: *Handbuch der Schweizer Geschichte*, Bd. 1, Zurich 1972, 499–500; 518, note 670.
- 19 Alfred Kölz, «Das Fundament für Demokratie und Freiheit. Die Bundesverfassung von 1848 als Ausgangspunkt», *NZZ*, 12./13. 9. 1998.
- 20 Anton Philipp von Segesser, *Sammlung kleiner Schriften*, Bd. 3, Berne 1879, VI.
- 21 Hans Ulrich Jost, «Quelques jalons historiques pour l'analyse de la politique extérieure suisse», in Jean-Daniel Delley (éd.), *Démocratie directe et politique étrangère en Suisse*, Bâle 1999, 7–18; Hans Ulrich Jost, *Europa und die Schweiz, 1945–1950. Europarat, Supranationalität und schweizerische Unabhängigkeit*, Zurich 1999, 143–150.
- 22 Edgar Bonjour, *Geschichte der schweizerischen Neutralität*, Bd. 1, Bâle 1970, 22.
- 23 Max Petitpierre, «La Suisse dans le monde actuel», in Max Petitpierre, *Die Schweiz im Notstand der Gegenwart. Vorträge gehalten im Februar 1952 an der ETH*, Zurich 1952, 20.
- 24 «Le chef du Département politique, M. Petitpierre, au Conseil fédéral», Berne, 8/9 mars 1948, *Documents diplomatiques suisses*, vol. 17, Zurich 1999, 199.
- 25 «500 Jahre Stanser Verkommnis. Ansprache von Bundespräsident Kurt Furgler, Vorsteher des Eidgenössischen Justiz- und Polizeidepartements, an der Jubiläumsfeier in Stans, Stans, 12. Juli 1981», *Documenta* 3 (1981), Berne 1981, 3–4.
- 26 Karl Schwaar, *Isolation und Integration. Arbeiterkulturbewegung und Arbeiterbewegungskultur in der Schweiz 1920–1960*, Bâle 1993, 143.
- 27 *Arbeitsfrieden – Realität eines Mythos, Widerspruch-Sonderband*, Zurich 1987.
- 28 Hanspeter Kriesi, *Le système politique suisse*, Paris 1995, 207–215; Urs Altermatt, «La «formule magique» n'a pas cessé d'être attaquée, mais sans succès depuis 1959», *Le Temps*, 2. 12. 1999.
- 29 Leonhard Neidhart, *Plebizit und pluralitäre Demokratie. Eine Analyse der Funktion des schweizerischen Gesetzesreferendums*, Berne 1970; cf. la critique de l'approche de Neidhart, in Kriesi (voir note 28), 322–332.
- 30 Wolf Linder, *Licht und Schatten über der direkten Demokratie*, Berne 2000, 6; Rudolf Schilling, *Die Demokratie der Teilnahme. Ein politisches Kochbuch*, Zurich 1973; pour une version historique de ce processus de consensus, cf. Hansjörg Siegenthaler, «Konsens, Erwartungen und Entschlusskraft: Erfahrungen der Schweiz in der Überwindung der Grossen Depression vor hundert Jahren», *Revue suisse d'Economie politique et de Statistique* 119 (1983), 213–235.
- 31 Erich Gruner, *Die Parteien in der Schweiz*, Berne 1977, 131: «Doch für eine junge, kämpferische Minderheitspartei haben die Volksrechte die Wirkung eines Messers ohne Klinge.»
- 32 Ulrich Im Hof, «Die Viersprachigkeit der Schweiz als Minoritätenproblem des 19. und 20. Jahrhunderts», in Beat Junker et al. (éd.), *Geschichte und politische Wissenschaft. Festschrift für Erich Gruner zum 60. Geburtstag*, Berne 1975, 57–76; Karl Meyer, *Die mehrsprachige Schweiz. Geschichtliche Voraussetzungen des eidgenössischen Sprachfriedens*, Zurich 1939; Georges Andrey, «Le plurilinguisme dans la seconde moitié du XXe siècle: analyse meynaudienne et postmeynaudienne», in Jean Meynaud ou l'utopie revisitée, Actes du colloque de science politique, 25./26. 9. 1986, Lausanne 1988, 319–331.
- 33 René Knüsel, *Plurilinguisme et enjeux politiques. Les minorités ethnolinguistiques autochtones à territoire: l'exemple du cas helvétique*, Lausanne 1995; Hanspeter Kriesi et al., *Le clivage linguistique: problèmes de compréhension entre les communautés linguistiques en Suisse*, Rapport pour la Chancellerie fédérale, Berne 1995; Peter Cichon, *Sprachbewusstsein und Sprachhandeln. Romands im Umgang mit Deutschschweizern*, Vienne 1998.

- 34 Carlo Moos, «Ideal und Wirklichkeit. Willensnation und Mehrsprachigkeit 1848 und später», *NZZ*, 27./28. 6. 1998.
- 35 Marcus Feldmann, Hans Georg Wirz (éd.), *Schweizer Kriegsgeschichte*, Berne 1915–1935; Walter Schaufelberger, «Von der Kriegsgeschichte zur Militärgeschichte», *Revue suisse d'histoire* 41 (1991), 413–451.
- 36 Robert Grimm, *Geschichte der Schweiz in ihren Klassenkämpfen*, Berne 1920, (Zurich 1996).
- 37 William E. Rappard, «La Suisse et le marché du monde», *Die Schweiz als Kleinstaat in der Weltwirtschaft*, St-Gall 1945, 38–39.
- 38 Daniel Frei, «Mediation», *Handbuch der Schweizer Geschichte*, Bd. 2, Zurich 1977, 843–869.
- 39 Georges Andrey, «La quête d'un Etat national 1798–1848», *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, vol. 2, Lausanne 1983, 174.
- 40 Andrey (voir note 39), 261; cf. aussi Christopher Hughes, «Violence and Non-Violence in Swiss Constitutional Amendment», in Junker (voir note 32), 187–193.
- 41 Niklaus Flüeler, Marianne Flüeler-Grauwiler (éd.), *Geschichte des Kantons Zürich*, vol. 3, Zurich 1994, 128–141; dans la riche iconographie de cet ouvrage, l'incendie d'Uster fait défaut, alors que le *Zürriputsch* n'est représenté que sur le couvercle d'une tabatière.
- 42 Le petit commentaire suivant, tiré de Jean-Henri Papilloud et al., *Histoire de la démocratie en Valais (1798–1914)*, Sion 1979, 134, est significatif: «Des foules de témoins fort colorés et très passionnés ont raconté ces événements, mais peu d'historiens ont analysé les causes profondes de ce conflit inexpiable entre la tradition et le «progrès». C'est, en fait, une lutte à mort opposant deux factions avides de pouvoir.»
- 43 Charles Heimberg, «La mémoire occultée de la révolution genevoise de 1846», *traverse* 1 (1999), 87–94.
- 44 Raffaello Ceschi, *Storia del Cantone Ticino*, Bellinzona 1998.
- 45 Daniel Osterwalder, «Tote im Bundesarchiv. Die vergessenen Gefallenen und Verwundeten des Bürgerkrieges von 1847 in der Schweiz», *traverse* 1 (1999), 59–66.
- 46 Hans Ulrich Jost, «Der historische Stellenwert des Landesstreiks», in Willi Gautschi, *Der Landesstreik 1918*, Zurich 1988, I–XV; Bernard Degen, «Vom widersprüchlichen Umgang mit dem Generalstreik», *VPOD. Der öffentliche Dienst*, 5. 11. 1998; Pietro Morandi, Matthias Kunz, «Soziale und politische Krise des Bundesstaates. Der Generalstreik im zeitgeschichtlichen Kontext», *NZZ*, 17. 11. 1993.
- 47 Tobias Kästli, *Der Streik der Tunnelarbeiter am Gotthard*, Bâle 1977; «Die Tunnelarbeiter am Gotthard 1875», *VPOD. Der öffentliche Dienst*, 24. 12. 1976.
- 48 Hans Ulrich Jost, *Les avant-gardes réactionnaires*, Lausanne 1992, 82–122 (en allemand: *Die reaktionäre Avantgarde*, Zurich 1992, 77–109).
- 49 Jost (voir note 48), 63–64; Heinz Looser, «Zwischen «Tschinggenhass» und Rebellion. Der «Italienerkrawall» von 1896», in Geschichtsladen Zürich (éd.), *Lücken im Panorama. Einblicke in den Nachlass Zürichs*, Zurich 1986, 85–107.
- 50 Hans Hirter, «Die Streiks in der Schweiz in den Jahren 1880–1914: Quantitative Streikanalyse», in Erich Gruner, *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz 1880–1914*, Bd. 2/2, Zurich 1988, 837–1008; Gisèle Habersat-Ory, «Moments cruciaux dans l'histoire des grèves», in *ibid.*, 1035–1130.
- 51 Hanspeter Schmid, *Generalstreik 1919: Krieg der Bürger. Das Bürgertum im Kampf gegen den Generalstreik 1919 in Basel*, Zurich 1980.
- 52 Hans Ulrich Jost, ««Surveiller et punir». Le quadrillage du mouvement ouvrier et du socialisme par la bourgeoisie suisse aux 19e et 20e siècles», in Hans Ulrich Jost et al., *Cent ans de police politique en Suisse (1889–1989)*, Lausanne 1992, 11–29.
- 53 Andreas Ernst, Erich Wigger, «Innovation und Repression. Die Restabilisierung der bürgerlichen Schweiz nach dem Ersten Weltkrieg», in Kurt Imhof (éd.) *Zwischen Konflikt und Konkordanz*, Zurich 1993, 166.
- 54 Alex Spielmann, *L'aventure socialiste genevoise 1930–1936*, Lausanne 1981, 192–219.
- 55 Peter Noll, *Landesverräter. 17 Lebensläufe und Todesurteile*, Frauenfeld 1980.

- 56 Rita Schiavi, Ruedi Brassel, «Kämpfend in den Arbeitsfrieden. Zur Streikwelle in der unmittelbaren Nachkriegszeit», *Arbeitsfrieden* (voir note 27), 57–70.
- 57 Urs Altermatt, Hanspeter Kriesi, *L'extrême droite en Suisse. Organisations et radicalisation au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix*, Fribourg 1995, 176 (en allemand: *Rechtsextremismus in der Schweiz. Organisationen und Radikalisierung in den 1980er und 1990er Jahren*, Zurich 1995, 168).
- 58 Gérald Arlettaz, «La Suisse une terre d'accueil en question. L'importance de la Première guerre mondiale», *L'émigration politique en Europe aux XIXe et XXe siècles*, Rome 1991, 139–159; Gaetano Romano, «Vom Sonderfall zur Überfremdung. Zur Erfolgsgeschichte gemeinschaftsideologischen Denkens im öffentlichen politischen Diskurs der späten fünfziger und der sechziger Jahre», in Kurt Imhof et al. (éd.), *Vom Kalten Krieg zur Kulturrevolution. Analyse von Medienereignissen in der Schweiz der 50er und 60er Jahre*, Zurich 1998; Marianne Ebel, Pierre Fiala, *Sous le consensus, la xénophobie. Paroles, arguments, contextes*, Lausanne 1983.
- 59 Franz Egger, «Der Bundesstaat und die fremden Zigeuner in der Zeit von 1848 bis 1914», *Études et sources* 8 (1982), 49–73; Walter Leimgruber et al., *Das Hilfswerk für die Kinder der Landstrasse*, Berne 1998.
- 60 Friedrich Külling, *Antisemitismus – bei uns wie überall?*, Zurich 1977.
- 61 Jacques Picard, *La Suisse et les Juifs 1933–1945: antisémitisme suisse, défense du judaïsme, politique internationale envers les émigrants et les réfugiés*, Lausanne 2000.
- 62 Willi Gautschi, *General Henri Guisan. Die schweizerische Armeeführung im Zweiten Weltkrieg*, Zurich 1989, 428.
- 63 Hans Ulrich Jost, «Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au 19ème siècle», in Hans Ulrich Jost, Albert Tanner (éd.), *Sociabilité et faits associatifs*, Zurich 1991, 7–29; Hans Ulrich Jost, «Zur Geschichte des Vereinswesens in der Schweiz», in Paul Hugger (éd.), *Handbuch der schweizerischen Volkskultur*, Bd. 1, Zurich 1992, 467–484.

ZUSAMMENFASSUNG

HISTORISCHE KRITIK DES HELVETISCHEN KONSENS. WENN DER LEGENDÄRE WILHELM TELL UND DER MYTHOS DES RÜTLISCHWURS KEINEN EINFLUSS MEHR HABEN AUF DIE VORSTELLUNGEN DER JUNGEN GENERATION, BIETET SICH DIE SCHWEIZ ALS LAND DES EXEMPLARISCHEN KONSENS ALS KLISCHEE AN, DAS GUT FUNKTIONIERT

Konsens und Konkordanz sind beliebte Schlagworte im politischen Selbstverständnis der Schweiz. Zusammen serviert mit Mehrsprachigkeit und direkter Demokratie spielen sie sowohl in der staatsbürgerlichen Erziehung wie bei der weltweiten Imagepflege eine hervorragende Rolle. Die Dominanz dieser Werte erweckt den Anschein, die Schweiz habe für die Regelung sozialer und politischer Konflikte aussergewöhnlich friedliche Lösungen gefunden. Dem müssen, zumindest als Arbeitshypothese, zwei Argumente entgegengestellt werden. Die Schweiz hat, zum einen, eine lange, wenn auch von der

Geschichtsschreibung oft heruntergespielte Tradition von Gewalt und Streit. Und zum andern sind Konsens und Konkordanz nichts anderes als spezifisch institutionalisierte Formen von Konflikt und Machtausübung.

Zur Hinterfragung dieser Ansicht wird hier vorerst einmal untersucht, auf welchen historischen, ideologischen und mythischen Prämissen das Konsenskonzept beruht. Es zeigt sich, dass die moderne Schweiz mit Rückgriffen auf historische Artefakte, wie beispielsweise den legendären Niklaus von Flüe, einen politischen Diskurs entwickelte, der in wirkungsvoller Weise das Konkordanzkonzept und das Paradigma der Neutralität zu unterstützen vermochte. Die Heiligsprechung von Bruder Klaus (1947), Bundesrat Petitpierres Neutralitätsdogma der Nachkriegszeit und die «Zauberformel» von 1959 verschmolzen schliesslich zu einem mythischen Staatsverständnis.

Dass es sich hier um eine fragwürdige Konstruktion handelt, zeigt nicht nur eine historische Analyse der Funktionen von Konsens und Konkordanz, sondern auch ein Blick auf die Konflikte, welche die politische Kultur der Schweiz nachhaltig prägten. Aus einer solchen Sicht verliert die Konsens- und Konkordanzschweiz viel von ihrem Glanz. Und selbst wenn das politische System wie ein Uhrwerk läuft, so könnte sich dahinter, wie Dürrenmatt meinte, ein Gefängnis voll latenter Konflikte verbergen, wo die Gefangenen ihre eigenen Wärter sind. Es wäre deshalb zu fragen, ob die vermeintliche Konsensideologie letztlich nicht einfach eine subtile Herrschaftspraxis verbirgt?